

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 6 MARS 2018

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le sixième jour du mois de mars 2018 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame France Desroches, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame Carol Rivard, conseillère.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents. La coordonnatrice au service des loisirs et événements, madame Éliane St-Pierre, était aussi présente.

Résolution # 2018-03-27
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 mars 2018 à 20 h.

Résolution # 2018-03-28
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2018-03-29 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 février 2018 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2018-03-30 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 février 2018 au 6 mars 2018 dont le montant est de 139 432,38 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 254 319,73 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2018-03-31 **EMBAUCHE DE MADAME JULIE BROSEAU À TITRE DE** **COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS**

CONSIDÉRANT le processus d'embauche afin de combler le poste de coordonnateur aux loisirs et événements;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de madame Julie Brosseau à titre de coordonnatrice au service des loisirs et événements sur une base de 35 heures semaine, du lundi au dimanche (au besoin), et ce, sur un horaire variable.

QUE madame Brosseau fournisse à la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, son horaire de travail sur une base hebdomadaire.

QUE la rémunération soit de 20 \$ l'heure.

ET QU'une période de probation de six (6) mois débute en date du 12 mars 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-03-32

AUTORISATION À PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la présentation du projet « Amélioration du centre des loisirs (Centre Paulinoix) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

QUE le conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Résolution # 2018-03-33

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DES ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET ACCÈS À LA RIVIÈRE (PARC)

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la présentation du projet Escale nautique pour le développement de la rivière Richelieu au ministère du Tourisme dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT).

QUE le conseil municipal confirme son engagement à payer sa part des acquisitions admissibles et requises pour le développement de la station d'attraction de 200 000 \$ conditionnellement à l'obtention des subventions disponibles.

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Résolution # 2018-03-34

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE EN PRÉVENTION INCENDIE 2018

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-22 relative à la demande de fourniture de services en matière de prévention incendie par la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville à la municipalité;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2018-03-35

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-01-07 - ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DES ACTIVITÉS 2018

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution corrige et complète la résolution # 2018-01-07;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix modifie la liste des tarifs des activités sportives et autres pour les résidents et non résidents :

Activités	Résident	Non résident
Atelier de cuisine	10 \$	15 \$
Badminton libre	Gratuit	Gratuit
Bootcamp solo 17 ans et plus	35 \$ / session	50 \$ / session
Bootcamp duo : adultes	35 \$ / session	50 \$ / session
8 à 16 ans, accompagné d'un adulte participant	Gratuit	Gratuit
Camp de jour	270 \$	-
Cardio-Boxe	8 \$ / cours	11 \$ / cours
Cardio-muscu / abdo-fessiers	50 \$ / session	65 \$ / session
Club de marche	Gratuit	Gratuit
Danse en ligne	40 \$ / session	55 \$ / session
Danse pour minis	35 \$ / session	50 \$ / session
Hockey cosom intérieur et extérieur	210 \$/session/équipe de 7 Enfant gratuit	210 \$/session/équipe de 7 Enfant gratuit
Hockey extérieur enfant (8 ans et plus)	Gratuit	Gratuit
Jeux de société	Gratuit	Gratuit
Jeux vidéo	Gratuit	Gratuit
Kickball enfant	Gratuit	Gratuit
Patinage libre	Gratuit	Gratuit
Soccer intérieur enfant	Gratuit	Gratuit
Tennis	Gratuit	Gratuit
Tennis sur table (ping-pong).	Gratuit	Gratuit
Zumba fitness	60 \$ / session	75 \$ / session



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Baseball mineur

4 à 7 ans	40 \$ / saison	50 \$ / saison
8 à 13 ans	45 \$ / saison	55 \$ / saison
14-15 ans	55 \$ / saison	65 \$ / saison
Chandail (dépôt).....	40 \$	40 \$
Rabais de 5 \$: Enfant résidant à la même adresse seulement. Gratuit pour le 4 ^e enfant et plus.		
** Un rabais de 10 \$ est applicable pour les personnes s'inscrivant lors de la clinique d'inscription officielle de baseball mineur.		

Soccer

U 6	30 \$	40 \$
U 8 à U 16	45 \$	55 \$
U 21	60 \$	70 \$
Chandail (dépôt).....	40 \$	40 \$
Rabais de 5 \$: Enfant résidant à la même adresse seulement. Gratuit pour le 4 ^e enfant et plus.		
** Un rabais de 10 \$ est applicable pour les personnes s'inscrivant lors de la clinique d'inscription officielle de soccer.		

QU'un rabais-famille de 5 \$ soit autorisé à partir du deuxième enfant pour toute activité.

QUE l'embauche du personnel rémunéré (arbitres et professeurs) soit autorisée par le conseil municipal.

QUE des fiches d'inscription complètes soient remplies pour chaque participant et qu'un reçu numéroté soit délivré pour chaque paiement.

Résolution # 2018-03-36

DEMANDE DE CORRECTION DE LA LIGNE DÉLIMITANT LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN SUR LA 55^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la construction des infrastructures municipales d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix date de 2006-2007;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, un certificat d'autorisation permettant la construction du réseau d'assainissement municipal avait été délivré par le ministère de l'Environnement, en conformité à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures municipales (canalisation et trous d'homme) ont été construites dans l'emprise de la rue municipalisée;

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux d'entretien ou de réparations, nous n'aurons pas d'autres choix que d'empiéter dans la réserve de biodiversité;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de corriger le tracé de la délimitation de la Réserve de biodiversité projetée Samuel-de-Champlain afin d'exclure les infrastructures municipales (emprise de la 55^e Avenue) de l'aire protégée.

Résolution # 2018-03-37

MANDAT À UN ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes d'aides financières demandent des croquis accompagnés d'évaluations réalistes et rigoureuses;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate l'architecte, monsieur Jacques Monty, afin de réaliser des croquis et des études de coûts pour les deux projets actuellement considérés soit, l'agrandissement du Centre Paulinoix ainsi que la construction d'un entrepôt.

Résolution # 2018-03-38

RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entame une révision de sa réglementation d'urbanisme devenue désuète à bien des égards avec les récents développements.

AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Denis Thomas, donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 231-2006 de façon à modifier les cartes des zones 103, 103.1 et 103.2, et actualiser l'usage actuel de la zone 103.1.

Résolution # 2018-03-39

DEMANDE DE RÉFECTION DE LA ROUTE 223 EN DIRECTION NORD

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de dix ans, la municipalité demande au ministère des Transports, par voie de résolutions, la réfection complète de la route 223;

CONSIDÉRANT QUE chaque printemps, réapparaissent à chaque traverse de ponceaux, de très nombreuses dénivellations;

CONSIDÉRANT QUE malgré le rapiéçage mécanique réalisé à quelques endroits au fil des ans, la surface de cette route, sur laquelle circulent quotidiennement 3 500 à 5 000 véhicules, est largement trouée, crevassée et dangereuse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de procéder à la réfection complète de la chaussée (réparation des ponceaux et couche d'usure) de la route 223, du centre du village en direction nord jusqu'à la limite de la municipalité.

Résolution # 2018-03-40

REMERCIEMENT À MADAME ÉLIANE ST-PIERRE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Éliane St-Pierre;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal exprime toute sa reconnaissance à madame Éliane St-Pierre pour l'excellent travail qu'elle a fourni au cours des deux années à titre de coordonnatrice au service des loisirs et événements au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2018-03-41

CERCLE DE FERMIERES – JOURNÉE DE PRINTEMPS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur 90^e anniversaire d'existence, le Cercle de Fermières Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reçoit les membres du conseil des 36 cercles de la Fédération régionale « Les Montérégiennes » pour la Journée de printemps;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde au Cercle de Fermières Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, une aide financière de 300 \$ lui permettant de souligner cet heureux événement.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de février.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de février.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES
LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS**

Madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois février.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2018-03-30, 2018-03-31, 2018-03-34, 2018-03-37, 2018-03-41.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution # 2018-03-42
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 50.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière